

Quel devenir pour la Pêche sous-marine ?

Amies Plongeuses, Amis Plongeurs,

La commission nationale de pêche sous marine de la FFESSM a récemment envoyé une lettre co-signée avec la FCSMP pour signaler les abus de pouvoirs et dysfonctionnements au sein de notre fédération au Président de la République ainsi qu'à un grand nombre de ministres concernés par le dossier actuel.

Réalisée en étroite collaboration avec la FCSMP (<http://www.fcsmpassion.com>), qui depuis des mois se bat pour la défense et la réhabilitation d'une pratique responsable de la pêche sous-marine loisir, cette lettre a été écrite en réaction aux propositions que notre président de fédération a poussées au comité opérationnel n° 12 du Grenelle de l'environnement pour « Une gestion intégrée du littoral ».

Pour résumer, ces propositions infondées, inadaptées, discriminatoires et non concertées, visent à instaurer des périodes de repos biologique et des quotas pour les seuls pêcheurs sous marins ainsi qu'un permis de pêche sous marine. Elles résultent de la seule initiative de notre président de fédération qui est intervenu le 19 mars 2008 auprès du comité opérationnel, alors que le Comité directeur de notre fédération n'a été informé de sa démarche que fin Octobre 2008 soit plus de sept mois après, par le président de la commission nationale de pêche sous marine.

Or ces propositions vont être bientôt signées par notre Premier Ministre, les entérinant ainsi par décret.

Le président de la commission pêche sous marine nationale de la FFESSM souhaite donc informer l'ensemble des adhérents de notre fédération (pratiquants ou non) et vous demande de communiquer ce dossier à l'ensemble des adhérents de votre club.

Cordialement, Joël Bréchaire, Président de la commission nationale de pêche sous marine FFESSM

Courrier Pêche Président de la République-3.pdf

Lettre ouverte.pdf

FCSMP-affiche charte A3 finale.pdf